

LA COMMANDE PUBLIQUE : UN LEVIER POUR L'EMPLOI EN CORRÈZE

Les marchés publics représentent une part importante de l'activité économique. En Corrèze, ils sont aussi un moyen concret pour créer de l'emploi local, grâce à l'intégration de clauses d'insertion sociales.

QU'EST-CE QU'UNE CLAUSE D'INSERTION SOCIALE ?

La clause d'insertion est un dispositif simple et sécurisé qui permet :

- De favoriser l'emploi local
- D'aider les personnes éloignées de l'emploi à retrouver une activité
- De renforcer le développement économique et social du territoire

Elle permet à l'acheteur public de réserver, en toute sécurité juridique, une partie des heures de travail d'un marché pour :

- Offrir une chance à des personnes éloignées de l'emploi, en leur proposant un contrat de travail dans le cadre du marché
- Valoriser les compétences des structures d'insertion et du secteur adapté (SIAE, EA, ESAT)

L'ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Depuis plusieurs années, avec le soutien du Fonds Social Européen, le Département déploie et développe les clauses sociales dans ses marchés.

Il accompagne également les acheteurs publics du territoire (hors Agglo de Brive) souhaitant intégrer cette démarche et joue un rôle de facilitateur auprès des entreprises titulaires.

LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE À CHAQUE ÉTAPE

POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE

- Aide au montage des marchés
- Appui à l'intégration de clauses sociales
- Suivi et ingénierie dédiés

POUR LES ENTREPRISES TITULAIRES

- Soutien dans la mise en œuvre de leur obligation d'insertion
- Repérage et pré-sélection de candidats adaptés à vos besoins

POUR LES ACTEURS DE L'INSERTION

- Travail partenarial

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT



CLAUSE
D'INSERTION
SOCIALE

Conception : Cellule communication CD19 - Impression : Les Imprimeurs Corrèziens - Crédit photo : AdobeStock - CD19

Conseil départemental de la Corrèze
Service Commande Publique
clauseinsertion19@correze.fr
05 55 93 74 05
06 88 62 25 51

CLAUSE
D'INSERTION
SOCIALE

DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI EN CORRÈZE
GRÂCE AUX MARCHÉS PUBLICS



COLLECTIVITÉS

AGIR EN FAVEUR DE L'EMPLOI SUR VOTRE TERRITOIRE

ENTREPRISES

SATISFAIRE VOS BESOINS EN RECRUTEMENT

DEMANDEURS D'EMPLOI

ACCÉDER À DES OFFRES D'EMPLOI QUI VOUS SONT DÉDIÉES



CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ OU TOUT AUTRE MAÎTRE D'OUVRAGE PUBLIC

(agissant sur le territoire corrézien hors Agglo de Brive)

COMMENT VOUS ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE RESPONSABLE ?

En tant qu'acheteur, vous pouvez agir en faveur de l'emploi grâce à vos marchés :

- En inscrivant, dans le cahier des charges du marché, un nombre d'heures de travail que l'entreprise titulaire du marché devra réaliser par le recrutement de demandeurs d'emploi considérés comme prioritaires
- En intégrant une clause d'action sociale (actions spécifiques de type formation, promotion de métiers en tension, immersion en entreprise, visite de chantier...)
- En réservant tout ou partie d'un marché à des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et/ou à des structures de travail adapté ou protégé

DANS QUELS INTÉRÊTS ?

- Soutenir l'emploi local / l'économie locale et solidaire
- Favoriser la cohésion sociale sur son territoire
- Encourager l'emploi durable
- Favoriser l'insertion professionnelle



VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

(titulaire d'un marché intégrant une clause sociale)

UNE RÉPONSE À VOS BESOINS EN COMPÉTENCES

Le facilitateur vous accompagne afin que vous puissiez répondre à vos engagements d'insertion (recensement de vos besoins en recrutement et diffusion d'offres d'emploi, recherches et propositions de profils, en vue de leur recrutement et suivi des heures d'insertion réalisées jusqu'au terme du marché).

En tant qu'entreprise, plusieurs modalités de recrutement s'offrent à vous :

- **L'embauche directe**
Vous proposez directement un contrat de travail au candidat
- **La mise à disposition de salariés**
Un organisme met à votre disposition un salarié
- **Le recours à la sous-traitance ou co-traitance**
Votre engagement d'insertion pourra être sous-traité ou co-traité

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Faciliter la réalisation de vos engagements contractuels
- Répondre aux besoins de recrutements
- Élargir les sources de recrutement
- Valoriser une démarche engagée sur le volet social

*La clause d'insertion sociale,
une opportunité réelle
de travailler, d'avancer, de s'insérer*

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE ?

La première étape est la vérification de votre éligibilité au dispositif. Il convient de vous rapprocher de la cellule « Clause » dont les coordonnées sont indiquées au dos.

UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ D'EMPLOI

- Multiplier les opportunités de recrutement
- Obtenir une ou plusieurs expériences dans un domaine d'activité / métier
- Acquérir des compétences et des savoir-faire

**Les offres d'emplois sont consultables
sur les plateformes suivantes :**



www.correzeboostemploi.fr



www.emplois.inclusion.beta.gouv.fr

et autres réseaux professionnels des services publics de l'emploi.

